



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 94220

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la question de la « campagne double ». Les conditions difficiles dans lesquelles les agents de l'État ont dû exercer leurs fonctions, et singulièrement en Algérie, imposent à l'État de prendre les mesures nécessaires pour compenser le préjudice subi à cette occasion par ses agents. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire parvenir les conclusions du rapport de M. Christian Gal ainsi que de lui communiquer le calendrier mis en oeuvre pour présenter ses propositions sur cette question de l'attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés. Le ministre rappelle qu'à sa demande M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a souhaité que le Gouvernement saisisse pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94220

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5043

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7777